

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUIN 2021 à 13H00**Date de la convocation** : 3 juin 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 09 juin 2021 à 13h, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Didier ROMEUF, Claude GOUILLON-CHENOT, Martine MUNOZ.

Membres absents excusés : Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Eric CABROLIER, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Sylvain HERMAN.

Membres ayant donné procuration :

Rachel BOURNIER à Tony BERNARD
Philippe CAYRE à Christiane SAMSON
Patrick SAUZEDDE à Jean-Eric GARRET
Georges LOPEZ à Tony BERNARD
Daniel BALISONI à Olivier CHAMBON

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**VERSEMENT D'AIDES CD63 ET AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE
AUX PARTICULIERS
PROGRAMME DE RÉHABILITATION GROUPÉ ANC 2021**

Rapporteur : Thomas BARNERIAS, Vice-Président

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne du 27 juin 2019 validant le programme 2019 de réhabilitation groupée d'installations d'assainissement non collectif ;

Vu la convention datée du 08 février 2018 et l'avenant du 23 mars 2019 signés entre la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et L'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;

Vu la convention datée du 27 juin 2019 signée entre la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

21

Membres du Bureau représentés :

5

Total votants :

26

Considérant que dans le cadre de la compétence « assainissement non collectif », la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne anime le programme 2019 de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif et assure le relais de financement de l'opération groupée afférente ;

Considérant que conformément aux conventions passées avec le Département du Puy-de-Dôme et l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est engagée à reverser aux usagers ayant réalisé les travaux de réhabilitation, la part des participations qui les concerne et attribuée par ces deux établissements ;

Considérant que les usagers listés dans le tableau disponible en annexe ont finalisé les travaux de mise en conformité de leur système d'assainissement et que ceux-ci ont été contrôlés conformes par le SPANC.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le versement des contributions attribuées à ces usagers ayant déjà finalisé et payé leurs travaux contrôlés conformes dès perception par la Communauté de communes des aides de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 26	Membres présents : 21	Membres représentés : 5	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 26	Pour : 26		Contre :
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

